

LA MEDIATION FAMILIALE PARENTS-ADOLESCENTS

Article pour la revue NVA - décembre 2002

Madame B. contacte le service de médiation familiale car elle a des difficultés avec son fils Adrien,, adolescent âgé de 15 ans.

Lors d'un premier entretien individuel, le médiateur familial l'écoute longuement et consacre également un temps pour lui expliquer en quoi consiste la médiation familiale. Madame B. expose la quasi-déscolarisation d'Adrien, l'opposition systématique qu'il manifeste contre l'autorité de sa mère avec laquelle il vit depuis le divorce de ses parents, survenu une dizaine d'années auparavant. Son père habite dans un autre département. Adrien lui rend régulièrement visite. Si les relations entre les parents d'Adrien sont relativement faciles, les tensions au domicile de Madame B. où vit également David, le frère aîné d'Adrien, rendent difficile la vie familiale. Adrien refuse toute parole émanant de sa mère et tient des propos violents et dégradants à son égard. Madame B. se dit excédée et inquiète du comportement de son fils. Elle adopte, dit-elle, une attitude de plus en plus autoritaire. Le blocage entre eux est manifeste. Le médiateur familial lui fait préciser sa demande: elle aimerait renouer un dialogue avec Adrien et que chacun retrouve sa place. Cette demande correspond bien à ce que peut apporter la médiation familiale; reste à savoir si Adrien adhérera à la démarche. Elle décide de lui en parler elle-même.

Adrien, peu convaincu, accepte cependant d'essayer. Le médiateur familial le reçoit seul à son tour. Il précise la demande de sa mère, lui explique ce qu'est la médiation familiale et ce qu'elle peut permettre et écoute Adrien avec tout autant d'empathie qu'il a pu écouter sa mère. Adrien dit que sa mère est "parano", expression utilisée de façon répétitive. Il estime qu'elle dramatise la situation. Il précise également que le conflit avec sa mère a rendu la vie insupportable à la maison puisqu'ils se disputent constamment en se criant l'un et l'autre dessus. Il ne mange plus avec sa mère et son frère; il s'enferme dans sa chambre. Il ne fréquente pratiquement plus le collège. Lorsque le médiateur familial insiste sur le fait qu'il pourra être entendu et avoir une part dans les décisions tout en restant à sa place d'ado, il accepte d'entreprendre une médiation avec sa mère. Le médiateur précise qu'il faudra aussi qu'il écoute ce que sa mère a à dire.

Il est convenu d'un premier entretien commun. Au début de cet entretien, chacun reste un peu sur ses gardes. Le médiateur familial propose un cadre rassurant qui va permettre à chacun de s'exprimer en toute sécurité. Il explique son rôle de tiers impartial, essentiellement là pour permettre une conversation entre mère et fils qui aboutira à des décisions prises en commun par eux deux. Il vérifie l'engagement personnel de chacun à la démarche de médiation. Il pose des règles de communication (laisser parler l'autre jusqu'au bout, ne pas s'insulter, ...) et de confidentialité, sauf en cas de danger. Puis Madame B. et Adrien décident ensemble de quoi ils veulent parler dans cette médiation. Sur le questionnement du médiateur, Madame B. exprime son inquiétude par rapport à la scolarité d'Adrien et ses mauvaises fréquentations. Adrien explique qu'il se sent mal à l'école. Ils sont tous deux d'accord pour dire que la vie à la maison est impossible à cause de leurs disputes.

Les sujets de la scolarité, de la vie sociale d'Adrien et des conflits à la maison seront donc explorés un par un et des solutions possibles recherchées. Dans cette étape de la médiation, le médiateur, garant du temps de parole équilibré, fait en sorte que chacun puisse exprimer son point de vue, ses émotions et ses besoins dont découleront des solutions possibles. Le médiateur reformule les propos de l'un et de l'autre de façon à ce qu'ils soient bien entendus; il pointe les problèmes posés, les différences et les besoins communs. Cette façon de travailler favorise l'affirmation de chacun et la reconnaissance mutuelle, nécessaires au changement dans la relation et au dépassement de la crise.

Pour ce qui est de l'école, Adrien raconte l'ennui qu'il ressent dans cette classe qui ne correspond pas à son niveau. Il se sent dévalorisé, alors qu'il était très bon élève avant une mauvaise orientation dont le collège est en partie responsable. Sa mère entend le sentiment de dévalorisation de son fils qui aspire à être serveur dans un grand restaurant. Une émotion commune est partagée à ce moment, qui émerge en référence à un oncle paternel, serveur dans un hôtel prestigieux de la capitale. Adrien peut entendre l'inquiétude de sa mère lors de ses absences prolongées du collège. Il exprime le besoin de recevoir la confiance de sa mère, elle le besoin d'être rassurée. Madame B. s'engage d'ici la séance suivante à reprendre contact avec le collège et à négocier une réorientation plus adaptée aux compétences scolaires d'Adrien. Adrien s'engage de son côté à une reprise de sa scolarité, notamment pour les périodes de stage en entreprise. On se quitte après une heure et demie d'entretien, sur cet accord intermédiaire.

A la prochaine rencontre, on fait le point: Madame B. a rencontré le principal qui va voir ce qu'il est possible de faire quant à l'orientation. Il a bon espoir. Adrien a été assidu au stage d'entreprise. Il est encore très difficile pour lui de suivre régulièrement les cours. La vie à la maison est encore difficile, même si les disputes ont été un peu moins fréquentes. Le médiateur familial propose d'aborder la question de leur communication à la maison. Chacun exprime son "ras-le-bol". Adrien dit sa colère quand sa mère lui demande d'où il vient, ce qu'il a fait toute la journée, etc... Madame B. explique son désarroi quand son fils l'envoie balader. Le médiateur pointe leur besoin commun de tranquillité, mais comment faire? Tous les deux sont frustrés de ne plus partager les temps de repas, du fait de leurs fréquentes disputes. Ensemble, ils décident d'essayer de prendre à nouveau le repas du soir en famille et de ne pas aborder les "choses qui fâchent". Ils échangeront plutôt autour des aspects positifs de leurs journées respectives.

Quant à la vie sociale d'Adrien, une discussion difficile est engagée. Madame B. se plaint des fréquentations de son fils avec des jeunes du village plus âgés et repérés comme délinquants. Elle exprime ses craintes des risques pris par Adrien, ainsi que sa propre culpabilité lorsqu'elle doit quitter le domicile pour aller à son travail, en laissant Adrien seul. De nouveau la question de la confiance est abordée, ainsi que les besoins d'autonomie pour Adrien et de réassurance pour sa mère., Ils décident d'heures précises de sorties qui laissent suffisamment de liberté à Adrien et correspondent, selon la maman, à quelque chose d'acceptable pour un jeune de 15 ans.

Dans une dernière séance, le médiateur familial vérifie si les essais sont fructueux. Certaines choses ont marché, d'autres non. La réorientation a été acceptée, à la grande satisfaction des deux. Les repas se sont à peu près bien passés, à l'exception d'un. La façon de communiquer en médiation commence à porter ses fruits à la maison; l'écoute est meilleure. Les fréquentations d'Adrien inquiètent toujours sa mère. Un accord est signé avec les engagements de chacun. Tous deux pensent que la médiation est un travail difficile, mais qui sert à dépasser la crise. Ils sont satisfaits d'avoir été écoutés sans jugement. Ils envisagent une autre médiation avec Adrien et ses deux parents.

Le champ de la médiation familiale, cantonné jusqu'à présent au domaine du divorce et de la séparation, s'élargit de jour en jour du fait de la demande des usagers. Qu'en est-il de la médiation parents-adolescents dont nous venons de donner un exemple? De plus en plus d'usagers la demandent. En quoi la médiation familiale est-elle adaptée à ce type de conflit?

Tout d'abord, les adolescents refusent souvent la thérapie qui est pour les "fous" disent-ils. Loin d'être une thérapie, mais plutôt un exercice de communication qui demande effort, flexibilité et créativité de la part des participants, la médiation familiale permet de traverser une crise et d'accompagner un changement dans l'interaction entre les personnes. Les

adolescents se caractérisent par une disponibilité limitée et vivent dans l'ici et maintenant. La médiation familiale est donc un dispositif privilégié par ses aspects ponctuel, organisationnel et concret.

La question qui se pose le plus souvent est: "comment vivre ensemble avec des besoins si différents?" Entre parents et adolescents, la tension entre le besoin d'indépendance et le besoin d'appartenance est au coeur du conflit. L'adolescent en conflit avec ses parents, sa famille, ses enseignants, recherche la reconnaissance dont il a besoin. Lorsqu'en médiation familiale, il se sent entendu et respecté par le médiateur puis par ses parents, son besoin fondamental de reconnaissance est conforté. La reconnaissance de l'autorité parentale n'est pas non plus oubliée par le médiateur familial qui soutient les parents dans leur prise de responsabilité.

Souvent, la responsabilité du conflit parent-adolescent est attribuée par les parents à l'adolescent qui ne répond pas aux attentes de ceux-ci et vice-versa. Nous entendons fréquemment les mots de faute, tort, culpabilité... En médiation, nous allons plutôt insister sur les demandes et les ressources de chacun. La présence du médiateur familial, tiers impartial, formé à ce type de travail, favorise la reconnaissance de l'un par l'autre et la recherche de solutions mutuellement acceptables.

Le parent reprend ou reste à sa place de parent et le jeune à sa place d'enfant. C'est le dialogue qui est roi, pas l'enfant!

Enfin, c'est l'objectif premier des médiateurs, au cours de la médiation les parents et les adolescents ont l'opportunité d'apprendre une autre façon de communiquer, non violente, qui leur servira tout au long de leur vie, dans bien d'autres situations. Une éducation à la paix?

*Marianne Souquet et Marie-Lise Gloanec,
Médiatrices Familiales
Association Résonances
Communication - Médiation - Formation
5 Place de l'Hôtel de Ville
13860 - Peyrolles-en-Provence
Tél./Fax 04-42-92-27-86
E-mail:ass-resonances@club-internet.fr*